

Union Santé Départementale CGT
Des Deux-Sèvres
8 rue Joseph Cugnot
79000 NIORT

Thouars, le 27 mars 2020

Email: usd.cgt79@gmail.com
Email: cgt.chnds@gmail.com

À

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : Des mots aux actes

Monsieur le Président,

Lors de vos différentes allocutions depuis la crise du COVID 19, vous avez rendu des hommages appuyés aux personnels des hôpitaux.

Vous avez déclaré que la santé n'était pas une marchandise et nous avons compris dans vos propos que vous vouliez la sanctuariser, que vous vous engagiez à revoir le financement des hôpitaux ainsi qu'à la revalorisation des salaires de ces personnels.

Nous ne pouvons que nous réjouir de tels propos, même si nous regrettons amèrement n'avoir pas été entendu quand nous dénoncions la dégradation de notre système de santé, dégradation continue depuis la loi HPST dont Mme Bachelot, alors ministre de la santé, a été l'initiatrice.

Vous pouvez compter sur nous et nous supposons que vous n'en doutez pas, pour vous aider à prendre les bonnes décisions afin que nos hôpitaux retrouvent leurs capacités à rendre les services qu'ils doivent à la population sur tout le territoire national.

La fédération CGT santé et action sociale fait des propositions depuis des années et nous vous invitons à les étudier de près car elles semblent aller dans le sens des souhaits que vous avez émis lors de vos dernières allocutions.

Dès à présent, nous vous demandons de passer des mots aux actes et de démontrer votre réelle intention de modifier les financements des hôpitaux ainsi que votre inquiétude et reconnaissance vis-à-vis des personnels hospitaliers.

Merci de bien vouloir légiférer par ordonnance sur les points suivants :

1/ Pour les financements des hôpitaux, une déclaration officielle mettant fin à la T2A, si chère à Madame Bachelot, qui n'a fait que mettre en compétition les établissements de soins les uns contre les autres au détriment des patients et des soignants. T2A en grande partie responsable de la dette des hôpitaux.

2/ Actuellement, les personnels hospitaliers malheureusement atteints du COVID 19 doivent faire la preuve que c'est bien dans le cadre de leurs missions qu'ils ont été contaminés pour être considérés en accident de travail.

Monsieur le Président, faire la preuve de cette contamination relève de l'exploit du fait de la propagation généralisée du virus. Toutefois, le risque d'être contaminé pour le personnel hospitalier en contact journalier avec des personnes infectées et dans des locaux accueillant ces patients est très majorée.

Etre considéré en accident de travail permet à un agent de bénéficier d'une prise en charge totale au niveau de ses soins. En outre, cela assure à sa famille proche, en cas de décès comme c'est déjà malheureusement le cas pour certains de nos collègues, des indemnités permettant de faire face à l'avenir.

Nous vous demandons donc, que chaque agent puisse en cas de contamination au COVID 19 être considéré en accident de travail, à partir du moment où il intervient dans un établissement qui héberge des patients ou résidents atteints COVID 19 et que dans le cadre de sa mission il soit en contact physique ou dans le service pour des missions d'entretien ou distribution de matériel, courriers etc.....

3/Les personnes autres que les personnels hospitaliers s'ils ont une pathologie grave listée par le haut conseil de la santé publique et publiée le 14 mars 2020 peuvent rester à leur domicile en congé exceptionnel afin d'éviter toute contamination.

Pour le personnel hospitalier, il est simplement demandé de faire en sorte que ceux-ci soient mis dans des services où ils ne sont potentiellement pas en contact avec le COVID19.

De notre point de vue, cela ne les protège pas à 100% et le fait de sortir pour venir travailler majore le risque d'une contamination.

C'est pourquoi nous vous demandons de donner des instructions pour que les personnels hospitaliers qui ont la malchance d'avoir une des maladies listées par le haut conseil de la santé publique puissent être autorisés à rester chez eux en congé exceptionnel, afin de garantir au maximum leur intégrité physique.

Monsieur le Président, nous avons bien conscience que la période que nous vivons demande des efforts à tout à chacun.

Malgré tout, il est important que chacun puisse les faire en tenant compte de ses particularités.

De plus, vous semblez avoir pris conscience des énormes efforts fait depuis plusieurs années par tous les personnels hospitaliers et que cette épidémie vient mettre en évidence les manques de notre système de santé.

Certes cette dégradation est autant imputable à vos prédécesseur qu'à vous-même, et reconnaissez que notre syndicat n'a pas cessé d'alerter quant aux conséquences des économies faites sur le dos de l'hôpital public.

Vous êtes aujourd'hui aux responsabilités, il vous appartient donc de corriger dès à présent les erreurs du passé.

En demandant que les trois points évoqués dans ce courrier soient mis en application le plus vite possible, vous donnerez un signe que vos paroles ne sont pas que de simples mots et que vous avez bien pris la mesure des réformes à mener pour que nos hôpitaux et notre système de santé en général soient à la hauteur des missions qui sont les leurs.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Président de la République, de notre volonté de sortir de cette crise par le haut en nous servant des erreurs du passé pour construire l'hôpital de demain.

P/L'Union Santé départemental des Deux-Sèvres
Alain FOUQUET
Secrétaire général du syndicat CGT du CH NDS



des solidarités et de la santé
directeur général de l'ARS nouvelle Aquitaine,
Deux-Sèvres,
président de la délégation départementale de l'ARS,
directeur général,
à la CME,

Mr ARGENTON, Président du conseil de surveillance, Maire de Parthenay,
Mr PINEAU, Maire de Thouars, membre du conseil de surveillance
Mr BERNIER, Maire de Bressuire, membre du conseil de surveillance,
Mr CHICHE, député de la 1^{ère} circonscription des Deux-Sèvres,
Mme BATHO, députée de la 2^{ème} circonscription des Deux-Sèvres,
Mr FIEVET, député de la 3^{ème} circonscription des Deux-Sèvres,
Mr PAINÉAU, Président de la communauté des communes du Thouarsais,